



# RETRAIT DU PROJET DE LOI « TRAVAIL » - EL KHOMRI *NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE*

## Salariés, Etudiants, Lycéens, Citoyens Mobilisons-nous dès aujourd'hui !

Participons massivement à toutes initiatives permettant d'obtenir le retrait de cette loi de régression sociale :

- En signant la pétition disponible sur le site : [loitravail.lol](http://loitravail.lol)
- En manifestant, en faisant grève et en participant à la journée du 09 mars 2016

Avec près d'un million de signatures de la pétition "*Loi Travail, Non Merci !*", la très forte mobilisation citoyenne a déjà fait reculer ce projet de Loi dont l'examen est reporté de quelques semaines.

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire

Une entreprise peut par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié

Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées

Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine

La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) n'est plus garantie par la loi

Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70 % des syndicats

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

Les accords d'entreprise pourront déroger à la Loi

Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié

## Rassemblons-nous le 9 mars 2016 à 14<sup>h</sup>00

Place de l'Hôtel de Ville à Angoulême  
pour manifester jusqu'à la Préfecture

où une délégation demande à être reçue par le préfet afin d'exiger le retrait de cette loi.

Angoulême, mardi 1<sup>er</sup> mars 2016